



HONORAIRES DE TRANCASTION À COMPTER DU 01/01/2017.

MANDATS DE VENTE :

Le montant des commissions étant libre, les taux définis ci-dessous s'entendent donc comme références usuelles.

La TVA au taux de 20% est reversée au **Trésor Public**.

<u>BASE NET VENDEUR</u>	<u>POURCENTAGE DE COMMISSIONS</u>
– de 0 à 110 000 €	6 % HT soit 7,20 % TTC
– de 110 001 à 199 999 €	5 % HT soit 6,00 % TTC
– de 200 000 à 399 999 €	4,5 % HT soit 5,40 % TTC
– de 400 000 à plus	4 % HT soit 4,80 % TTC

Les vendeurs autorisent le mandataire par mandat ratifié, à négocier ses honoraires si nécessaire, notamment en termes de communication et lors de la négociation.

MANDATS DE RECHERCHE :

La commission sur tous mandats de recherche sera de 4 % HT soit 4,80 % TTC sur la base Net Vendeur.

Les honoraires comprennent :

PARTIE PROSPECTION

- Recherche de biens,
- Prise de contact vendeur,
- Visite et appréciation du bien,
- Etude du prix ciblée,
- Etude juridique et fiscale,
- Constitution du dossier,
- Métrage laser (loi Carrez),
- Démarches administratives,
- Réalisation du Mandat,
- Publicité, Vitrine internet,
- Inter agence,
- des parties.

PARTIE TRANSACTION

- Sélection du fichier clients,
- Présentation des produits,
- Réception et ciblage des acquéreurs,
- Visite, revisites avec les clients,
- Relances et suivi téléphoniques,
- Compte-rendu des visites,
- Etude de financement,
- Nègociation de la transaction,
- Préparation du compromis,
- Réalisation du sous seing privé,
- Suivi notarial du dossier, et assistance

HONORAIRES DE LOCATION :

Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 10 € / m²

Honoraires d'état des lieux : 3 € / m²